

Quels sujets peut-on aborder ?

Les sujets à aborder sont divers et variés, voici quelques exemples :

- Le fonctionnement de l'établissement
- La vie quotidienne
- Les activités proposées
- L'entretien des locaux
- Les projets de travaux
- Le règlement intérieur
- Les questionnaires de satisfaction
- ...

12 rue du Parc 55320 Sommedieue

Tel : 03.29.87.71.06

Mail : contact@maison-retraite-barat-dupont.fr

Site : www.maison-retraite-barat-dupont.fr

Les membres du Conseil de Vie Sociale

- Représentants des résidents :

- Mme DUDEK J.
- Mme MERCQX M.
- Mme HUSSENET J.
- Mme LAMBERT M-T
- Mme LIGONY M.
- Mme ZAMPIERI M.
- Mme SCHILLER G.

- Représentants du personnel :

- Mme JICQUEL I.
- BENAÏSSA T.
- Mme VICH N.
- Mme ADAM J.
- Mme PROT M.
- Mme SOMOROWSKI M.

- Représentants des familles :

- Mme NICOLAS F.
- Mme SALOMONE M.
- Mme WILLEMIN R.
- Mr LEFETZ P.
- Mme WALDSCHMIDT A. M.
- Mme GERVASONI B.
- Mme KANOS L.

Le Conseil de Vie Sociale...



... Vous donne la parole

Moyens de contact :

- Boîte à idées disponible à l'accueil
- Représentants du CVS
- Boîte mail :

cvs.maison.retraite.sommedieue@gmail.com



Depuis la loi de 2002-2 mise en place en faveur des usagers, le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un outil obligatoire au bon fonctionnement d'un établissement.

A quoi sert-il ?

Le CVS est un outil important de démocratie participative.

Il permet notamment d'entendre la voix à la fois des usagers et des professionnels.

Le CVS est un lieu d'expression qui vous permet d'échanger ensemble sur des questions partagées collectivement.

Il concerne autant les résidents, les familles et le personnel.

Le CVS permet la libre expression des résidents et des familles.

Qui en fait partie ?

Le conseil comprend au moins :

- 3 représentants des résidents
- 3 représentants des familles
- 2 représentants du personnel
- 1 représentant administratif

Chaque membre est élu pour 3 ans maximum ; date de renouvellement : mai 2016.

Le président est élu lors de la première réunion parmi les résidents. Il y a la possibilité d'avoir un vice-président.

Quand se réunit-il ?

Le conseil se réunit au minimum 3 fois par an au sein de l'EHPAD Jacques Barat-Dupont sur convocation du président.

Quel est son déroulement ?

- Le président ou à défaut le vice-président ouvre le CVS en présentant l'ordre du jour, c'est-à-dire l'ensemble des points à aborder lors du Conseil.

- Tous les membres présents vont ensuite délibérer sur des questions, des idées... concernant le fonctionnement de la résidence.

- Le CVS vous permet d'avoir un rôle actif de consultant.

- Vous devenez ainsi le porte-parole de vos pairs.

